

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	38	38 + 3 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Pascal BECK, William GRAFF, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS et Jocelyne PANO par Pierre JULIEN.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation de la convention de partenariat du système d'information touristique lorrain avec l'agence régionale du tourisme Grand Est

N° de délibération : 37

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
38	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. GRANDIEU

L'agence régionale du tourisme Grand Est et les quatre comités départementaux du tourisme lorrains (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges) et les offices de tourisme de la destination Lorraine sont dotés d'un système d'information touristique commun, intitulé « Système d'Information Touristique Lorrain (SITLOR) ».

Le SITLOR permet d'exploiter et de promouvoir l'offre touristique lorraine. Il est composé de 3 ensembles complémentaires :

- un outil de gestion des offres touristiques,
- un outil de gestion de la relation-client (dont données de fréquentation),
- une boîte à outils permettant de diffuser les informations touristiques sur Internet.

La convention de partenariat actuelle a pris fin le 31 janvier dernier. Aussi, il est proposé de renouveler ce partenariat SITLOR pour les 3 prochaines années (2021, 2022 et 2023) sur la base de la convention de partenariat ci-jointe.

L'Agence Régionale du tourisme et les 4 Comités départementaux du tourisme financent ces outils. Les offices de tourisme interviennent financièrement par le biais d'une cotisation annuelle fixe dont le montant est déterminé en fin d'année par le comité de pilotage du SITLOR pour l'exercice budgétaire suivant.

La cotisation des offices de tourisme est fixée selon leur niveau de classement et du nombre de bureaux d'information touristique dont ils disposent.

La cotisation 2021 du Bassin de Pompey s'élève à 400 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler ce partenariat pour les années 2021, 2022 et 2023 et d'autoriser le Président à signer la convention s'y rapportant.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

Vu le rapport soumis à son examen,
Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat SITLOR telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le versement d'une cotisation annuelle fixée selon les termes de la convention.

AUTORISE le Président à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC